Bordereau attestant l'exactitude des informations - VILLEFRANCHE - TARARE - 6903 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 15/11/2024 - B2024/007132 - 2006 B 00610 - 493 339 105 - A T 2 M

Certifié conforme



AT2M

88 Rue Jean Chazy
BP 90310
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE CEDEX

Comptes au 31/12/2023

[redacted]

AT2M
88 r. Jean Chazy
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE
CEDEX

- SOMMAIRE -

Comptes annuels

Bilan - Actif ——— 2
Bilan - Passif ——— 3
Compte de résultat ——— 4

Annexes

Règles et méthodes comptables ——— 6
Immobilisations ——— 7
Amortissements ——— 8
Provisions et dépréciations ——— 9
Créances et dettes ——— 10
Résultat des 5 derniers exercices ——— 11

AT2M
88 r. Jean Chazy
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE
CEDEX

Bilan - Actif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2023	31/12/2022
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage	14 000	1 611	12 389	13 789
Autres immobilisations corporelles	72 530	30 847	41 683	48 609
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	7 208		7 208	6 311
ACTIF IMMOBILISE	**93 738**	**32 458**	**61 280**	**68 710**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	441 222		441 222	480 009
Autres créances	1 337		1 337	1 023
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
(dont actions propres :)				
Disponibilités				
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance				
ACTIF CIRCULANT	**442 559**		**442 559**	**481 032**
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	536 297	32 458	503 839	549 742

AT2M
88 r. Jean Chazy
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE
CEDEX

Bilan - Passif

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques			31/12/2023	31/12/2022
Capital social ou individuel	(dont versé :	158 000)	158 000	158 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation	(dont écart d'équivalence :	)		
Réserve légale			15 800	15 729
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours		)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes		)	141 558	130 716
Report à nouveau				
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			4 444	10 913
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
CAPITAUX PROPRES			**319 802**	**315 358**
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
AUTRES FONDS PROPRES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
PROVISIONS				
DETTES FINANCIERES				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			61 492	99 794
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs		)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
DETTES D'EXPLOITATION				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			10 323	7 346
Dettes fiscales et sociales			112 222	127 243
DETTES DIVERSES				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
COMPTES DE REGULARISATION				
Produits constatés d'avance				
DETTES			**184 037**	**234 383**
Ecarts de conversion passif				
TOTAL GENERAL			503 839	549 742

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

L'amortissement des immobilisations corporelles est fonction de la durée habituelle d'utilisation du bien. La méthode d'amortissement retenue est généralement le mode linéaire.

Immobilisation	Durée	Mode
Installations techniques	5 à 10 ans	Linéaire
Agencements, aménagements	5 à 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	2 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau, mobilier	5 à 10 ans	Linéaire
Micro-ordinateurs et périphériques	3 à 5 ans	Linéaire

STOCKS DE MARCHANDISES

Les stocks de marchandises sont évalués selon la méthode du Coût Unitaire Moyen Pondéré.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement notable de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENTS DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement notable de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

UTILISATION DU CICE

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi a été en priorité utilisé pour financer des actions de formation et pour renforcer ensuite les capitaux propres de la société.

AT2M
88 r. Jean Chazy
69665 VILLEFRANCHE SUR SAONE
CEDEX

Immobilisations

Déclaration au 31/12/2023

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Terrains			
Dont composants			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Const. Install. générales, agenc., aménag.			
Install. techniques, matériel et outillage ind.	14 000		
Installations générales, agenc., aménag.	69 180		
Matériel de transport	2 159		339
Matériel de bureau, informatique, mobilier			853
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**85 339**		**1 191**
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	6 311		897
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	**6 311**		**897**
TOTAL GENERAL	91 650		2 088

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions, installations générales, agenc.				
Installations techn.,matériel et outillages ind.			14 000	
Installations générales, agencements divers			69 180	
Matériel de transport			2 497	
Matériel de bureau, informatique, mobilier			853	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			**86 530**	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			7 208	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES			**7 208**	
TOTAL GENERAL			93 738	

A T 2 M

ASSISTANCE TECHNIQUE - MONTAGE DE MEUBLES

B.P. 90310 - 88 RUE JEAN CHAZY
69665 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE CEDEX

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 158 000.00 EUROS
493 339 105 R.C.S. VILLEFRANCHE-SUR-SAONE - TARARE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ASSOCIES REUNIE LE 28 JUIN 2024

Le 28 Juin 2024 à 18 heures, les associés de la société AT2M société à responsabilité limitée au capital de 158 000 euros, immatriculée au RCS de VILLEFRANCHE TARARE sous le numéro 193 339 105 ci-après dénommée la « Société » se sont réunis au siège social sur convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, à leur entrée, par les associés présents ainsi que par les représentants et les mandataires des associés non présents.

L'assemblée est présidée par Monsieur Pascal COT, Gérant.

Monsieur Jean Pierre COT est désigné comme secrétaire.

Le Président communique à l'assemblée la feuille de présence et constate que les associés présents et représentés possèdent ensemble 15 800 actions sur les 15 800 actions que composent le capital social, et en conséquence, l'assemblée est habilitée à voter toutes les décisions figurant à l'ordre du jour.

Le Président constate que tous les associés ont été régulièrement convoqués dans le respect des dispositions statutaire ; les associés lui en donnent acte.

Le Président déclare que l'assemblée est valablement constituée, elle peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.
Les documents suivants sont déposés sur le bureau par le Président :

- La copie de la lettre de convocation adressée à chaque associé
- La feuille de présence
- Le rapport spécial de la gérance sur les conventions règlementées
- Le texte des projets de résolutions proposées par la gérance

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions légales et réglementaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- (...)
- Affectation du résultat /dividendes
- (...)

Puis présentation est faite des comptes annuels et des résultats de l'exercice et du rapport spécial de la gérance sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

DEUXIEME RESOLUTION

Après avoir pris connaissance du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, à savoir un bénéfice d'un montant de 4 443 euros, l'assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice écoulé ainsi qu'il suit :

- Dotation aux autres réserves : 4 443 euros

Par ailleurs, l'assemblée générale prend acte, conformément aux dispositions de l'article 243bis du code général des impôts, qu'il a été procédé à aucune distributions de dividendes au cours des trois derniers exercices

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

(...)

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent extrait du procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

Le Président

Pascal COT

